

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La secrétaire d'État
chargée de l'Écologie

Paris, le

2 AOÛT 2010

Référence : CP/A09042519-D10013905
Vos réf : V/courrier du 30/10/09

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les conséquences dues à la prolifération d'algues vertes sur le littoral.

Le phénomène des marées vertes touche régulièrement les côtes bretonnes depuis les années 1970. L'État et les collectivités locales mènent depuis dix ans des actions préventives pour enrayer le phénomène.

Le plan d'action de lutte contre les algues vertes, rendu public début février 2010, a en premier lieu pour objectif d'assurer une gestion irréprochable des algues vertes échouées, par l'amélioration de leur ramassage et de leur traitement, en vue de supprimer tout risque sanitaire et de réduire les nuisances.

Il vise également la réduction du flux de nitrates de toutes origines vers les côtes. A cette fin, il prévoit de préserver ou de réhabiliter les zones naturelles et de modifier les pratiques agricoles dans les bassins versants concernés. Une traçabilité des flux d'azote sera aussi instaurée, ainsi qu'un renforcement des contrôles. Certaines mesures seront mises en œuvre sous forme d'appels à projets territoriaux. Ce volet du plan mobilise 120 millions d'euros sur 5 ans.

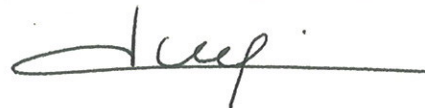
Il comporte enfin un volet portant sur l'amélioration des connaissances sur le phénomène de prolifération des algues vertes et sur les moyens de leur valorisation.

Concernant le volet curatif, des aides exceptionnelles dans leur nature et leur intensité sont apportées par l'État tant pour le ramassage, les plateformes de stockage que la gestion intégrée incluant la méthanisation. Ces aides témoignent de la solidarité de l'État envers les collectivités locales concernées et de la volonté gouvernementale de garantir la sécurité sanitaire des personnes et la salubrité du littoral, en évitant la reproduction d'accidents tels que ceux constatés en 2009. Ce volet mobilise environ 15 millions d'euros.

Monsieur Yvon BONNOT
Président de l'Association Nationale des Elus du Littoral
Maire de Perros-Guirec
22 boulevard de la Tour Maubourg
75007 PARIS

A ce jour, la mise en œuvre des dispositions du plan a, d'ores et déjà, débuté sous la responsabilité d'un comité de pilotage présidé par le préfet de la région Bretagne et associant la région Bretagne, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Chantal JOUANNO